



© NATHADREAD PICTURES

## 1. QU'EST-CE QUE LE RESEAU DES VILLES CREATIVES ?

Le Réseau des villes créatives de l'UNESCO (RVCU) a été créé en 2004 pour promouvoir la coopération avec et entre les villes qui ont identifié la créativité et l'innovation comme des moteurs essentiels pour un développement urbain plus durable et plus inclusif. Avec la désignation de 66 nouvelles villes créatives en octobre 2019, le Réseau rassemble 246 membres dans le monde entier dans sept domaines créatifs : Artisanat et arts populaires, design, film, gastronomie, littérature, arts numériques et musique.

En tant que programme phare de l'UNESCO pour les villes, le RVCU offre à ses villes membres la possibilité de travailler et d'apprendre les unes des autres sur l'utilisation de la culture et de la créativité comme moteur du développement durable. A travers le partage d'expériences, de connaissances et de bonnes pratiques, en créant de nouvelles coopérations et en renforçant celles qui existent déjà, le réseau encourage et inspire les villes membres à construire et à mettre en œuvre des politiques et des actions locales qui visent à un développement durable en ce qui concerne les aspects économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

## 2. COMMENT FONCTIONNE LE RÉSEAU ?

### Secrétariat du RVCU

Le Secrétariat du Réseau est administré par l'UNESCO qui assure la gestion du Réseau au niveau mondial. Il propose et encadre les initiatives stratégiques et programmatiques. Il offre un soutien aux villes membres à travers des documents d'orientation et de renforcement des capacités ainsi que d'opportunités de participation et de collaboration, et renforce la visibilité du Réseau par des activités de communication et de plaidoyer, particulièrement à l'échelle internationale. Le Secrétariat met également en œuvre le processus de désignation et organise la Conférence annuelle du Réseau (avec la ville hôte) et d'autres réunions le cas échéant.

### Sous-réseaux

Les 7 sous-réseaux, correspondant aux 7 domaines créatifs, offrent un axe thématique aux villes membres pour développer leurs atouts culturels et créatifs et leur compétitivité et faciliter l'échange de connaissances et d'expériences avec les autres villes membres. Les différents domaines créatifs doivent être considérés comme des leviers pour une vision de développement plus holistique qui recoupe tous les domaines culturels et créatifs. Les sous-réseaux permettent d'effectuer un suivi des progrès réalisés par les villes et d'identifier les tendances et opportunités clés dans leur domaine respectif.

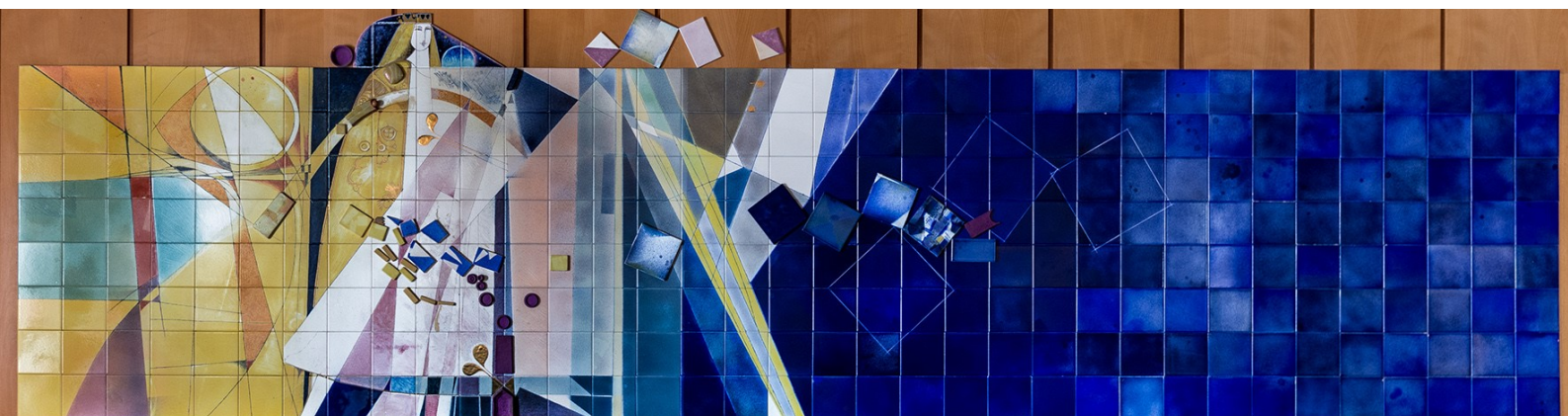
### Comité de coordination

Le Comité de coordination assure la liaison entre l'UNESCO et les 7 sous-réseaux. Il est composé de représentants de chaque sous-réseau, à savoir le coordinateur et le coordinateur adjoint, désignés par les villes membres du même domaine pour un mandat de deux ans. Le Comité collabore avec le Secrétariat du RVCU sur les questions relatives aux différents aspects du fonctionnement du Réseau.

## 3. EN QUOI LE RÉSEAU EST-IL UN TREMPLIN POUR MA VILLE ?

Devenir une Ville créative de l'UNESCO ouvre à votre ville un positionnement et des opportunités stratégiques pour consolider ses politiques locales et son action en faveur de la créativité, approfondir son potentiel d'innovation et étendre son rayonnement et son impact régional et international. Faire partie du Réseau apporte une véritable valeur ajoutée et permet à votre ville de :

- ▶ Nourrir et renforcer la coopération internationale entre les villes qui ont reconnu la créativité comme un facteur stratégique de leur développement durable ;
- ▶ Amplifier son rayonnement et son impact à l'échelle nationale, régionale et internationale et accroître la visibilité de ses politiques, stratégies et activités innovantes en faveur de la créativité et des villes durables ;
- ▶ Renforcer son attractivité régionale et internationale auprès des investisseurs et acteurs économiques, des professionnels créatifs qualifiés ou des visiteurs, et faciliter ainsi la mobilisation de ressources financières provenant des secteurs public et privé ;
- ▶ Stimuler le travail en réseau avec d'autres Villes créatives par le biais d'événements ou de projets conjoints permettant le partage d'idées et d'expériences, la mutualisation de méthodes et de savoir-faire et la construction de partenariats ;
- ▶ Soutenir la dynamique locale en faveur de la créativité, en mettant en lumière le rôle moteur du secteur créatif, en mobilisant une diversité d'acteurs issus aussi bien du secteur public que du secteur privé, et en réactivant le dialogue entre les pouvoirs locaux, les organisations professionnelles, les universités et les créateurs ;
- ▶ Accompagner le développement de son secteur créatif et des professionnels locaux pour construire un environnement propice tant sur le plan politique qu'économique et favoriser l'accès des professionnels de la culture et des entreprises créatives locales aux marchés et réseaux internationaux.; et
- ▶ Se connecter au programme international du développement par l'intermédiaire de l'UNESCO, et avoir l'opportunité d'illustrer les expériences et les bonnes pratiques de votre ville au niveau international, et renforcer l'image et le rayonnement de votre ville.



## 4. COMMENT MA VILLE PEUT-ELLE EXPLOITER PLEINEMENT SON POTENTIEL EN TANT QUE VILLE CREATIVE ?

En tant que Ville créative de l'UNESCO, vous êtes désormais partie prenante du Réseau et engagé au service de son principe fondateur et ses objectifs : promouvoir le pouvoir de la culture et de la créativité pour construire des villes durables. Cet engagement s'inscrit, en particulier, dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement durable à l'horizon 2030\*. Faire partie du RVCU permet à votre ville de s'exprimer d'une voix plus forte pour participer aux débats internationaux sur la créativité et les villes durables. Le Réseau vous permet également de promouvoir la reconnaissance, par d'autres ville et par la communauté internationale, de vos initiatives innovantes. Votre ville peut prendre part aux missions du Réseau de plusieurs façons :

- ▶ Développer, mutualiser et partager des connaissances et des bonnes pratiques, qui démontrent le pouvoir de la culture et de la créativité pour construire des villes durables et inclusives ; et les faire connaître largement par le biais du site internet du RVCU – téléchargez [le formulaire](#) à renvoyer au Secrétariat de l'UNESCO ;
- ▶ Participer activement au Réseau et au sous-réseau RVCU, pour surveiller les tendances majeures dans votre domaine créatif respectif (artisanat et arts populaires, design, film, gastronomie, littérature, arts numériques ou musique), identifier de nouveaux défis et opportunités et construire une démarche stratégique, tout en travaillant de manière transversale avec les sous-réseaux d'autres domaines créatifs pour stimuler les synergies et coopérations ;
- ▶ Refléter et traduire les objectifs clefs du Programme à l'horizon 2030\* dans les politiques et stratégies de développement local, tout en encourageant la recherche et développement dans les secteurs de la culture, de la créativité et de l'innovation afin de contribuer à l'agenda international du développement durable ;
- ▶ S'engager dans la « Coopération du co-développement » avec des villes du Sud, en particulier avec celles issues des régions sous-représentées au sein du Réseau, pour encourager les échanges, la solidarité et le partage d'expériences et de connaissances ;
- ▶ Promouvoir les créateurs de votre territoire et stimuler les opportunités créatives, en favorisant leur participation à des programmes internationaux et en encourageant la mobilité à travers des résidences artistiques dans d'autres Villes créatives ; et
- ▶ Convoquer divers acteurs, parties prenantes et partenaires et mobiliser des ressources de différentes natures dans le cadre du réseau à différents niveaux.

## 5. QU'EST CE QUE LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030 ?



Le Programme à l'horizon 2030 est un plan d'action pour l'humanité, la planète et la prospérité adopté en 2015 par la communauté internationale. Il dresse la vision d'un avenir plus durable, basé sur des sociétés équitables, des économies inclusives et un développement plus respectueux de l'environnement. Ses 17 Objectifs de développement durable (ODD) et 169 cibles fournissent des orientations stratégiques pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques aux échelles locale, nationale et internationale.

La culture et la créativité sont désormais reconnues, et ce pour la première fois, en tant que moteurs du développement durable. Le rôle de la culture est plus particulièrement mis en évidence dans l'ODD 11 « faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables » mais également, de manière transversale, dans d'autres Objectifs portant sur l'inclusion sociale, la création d'emplois, la résilience urbaine ou encore la protection de l'environnement.

Depuis l'adoption du Programme de Développement durable à l'horizon 2030, la principale priorité de l'UNESCO est de faciliter aux États membres, par son programme et ses activités, la réalisation des 17 objectifs et cibles des ODD à différents niveaux.

Les villes ont été largement reconnues comme des actrices et des contributrices clés dans la mise en œuvre du programme international du développement durable. Pour l'UNESCO, le RVCU et ses villes membres sont des partenaires clés pour rendre opérationnel le Programme à l'horizon 2030 au niveau urbain. Les villes créatives sont en train de devenir des centres d'expérimentation qui conduisent à des modèles de réussite et d'innovation en termes de développement durable. Les solutions urbaines innovantes sont une source essentielle d'idées nouvelles et d'inspiration pour relever les défis mondiaux de notre. Pour en savoir plus : [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#).

## 6. QUELLES EST L'ENGAGEMENT PRINCIPAL DE MA VILLE EN TANT QUE MEMBRE DU RVCU ?

La désignation comme Ville créative de l'UNESCO est sans aucun doute une reconnaissance des atouts culturels et du dynamisme créatif de votre ville en tant que moteur de son développement durable. Elle ne représente que le point de départ d'un voyage au long cours pour aller encore plus loin dans l'exploitation de son potentiel. Pour affirmer cet engagement, votre ville est appelée à

- ▶ Mettre en œuvre des activités en lien direct avec le Programme de Développement durable à l'horizon 2030 et l'Énoncé de mission du Réseau, présentant la vision collective et les objectifs communs du RVCU ;
- ▶ Soumettre, tous les quatre ans, un rapport sur la mise en œuvre de son dernier plan d'action quadriennal, à travers le Rapport périodique d'activité afin d'analyser les réalisations, défis et opportunités principaux en tant que ville membre. En tant que nouveau membre du Réseau, votre ville devra présenter son premier Rapport périodique d'activité en 2023. Pour vous familiariser avec cet exercice, [cliquez ici](#) ;
- ▶ Participer à chaque Conférence annuelle du RVCU, le rassemblement le plus important du Réseau, réunissant les villes membres avec la participation des maires, des points focaux et d'autres acteurs concernés. L'événement vous permettra de nouer des liens avec d'autres villes du monde entier, de partager votre expérience et d'apprendre de celle des autres, et d'amorcer de futures collaborations et co-développements ;
- ▶ Envisager d'offrir un soutien financier au Réseau par le biais du mécanisme de contribution financière volontaire du RVCU, auquel les villes membres sont invitées à prendre part selon leur situation financière et leurs capacités respectives ;
- ▶ Participer activement aux activités de votre sous-réseau, notamment en assistant à sa rencontre annuelle, et envisager de porter sa candidature au Comité de coordination afin d'aider le Secrétariat du RVCU à assurer la liaison avec les villes membres et stimuler les activités de chaque domaine créatif.
- ▶ Communiquer activement et régulièrement avec le Secrétariat du RVCU afin de diffuser des informations sur vos initiatives menées aux échelles locale et internationale en vue de promouvoir les connaissances et les expériences développées au sein du réseau ; et
- ▶ Participer à la sélection de la ville hôte de la Conférence annuelle du RVCU, organisée par le Secrétariat du RVCU.

## 7. QUELLES SONT LES PRINCIPAUX EVENEMENTS ET ACTIVITES POUR LES LES VILLES MEMBRES ?

Le Réseau organise et participe régulièrement à divers événements pour renforcer la coopération internationale et le co-développement entre les villes membres. Comme souligné plus haut, en tant que membre du Réseau, il est fortement recommandé à la ville d'assister à ces importantes activités et d'enrichir de manière proactive les activités du Réseau en organisant et en participant aux événements organisés par les villes membres et les acteurs et partenaires concernés au cours de l'année. Parmi ces événements, les plus importants organisés régulièrement dans le cadre du Réseau sont les suivants :

- **La Conférence annuelle**, qui se tient une fois par an (sauf en cas de force majeure) par une des Villes créatives votées par les membres. Elle offre une occasion unique de renforcer les liens entre les villes du monde entier et sert de plateforme pour définir les objectifs stratégiques d'un réseau élargi et équilibré. La prochaine Conférence annuelle, sous le thème "Créativité, chemin vers l'égalité", se tiendra du 13 au 17 juillet 2020 à Santos, au Brésil, au cours de laquelle une session spéciale d'intégration sera organisée pour les nouveaux membres. Il est vivement recommandé aux délégués de votre ville d'assister à cette conférence afin de mieux comprendre le Réseau et de jeter les bases de la mise en place des collaborations et activités futures de votre ville.



- **Le Forum des Maires** est un événement annuel actuellement organisé à l'occasion de la Conférence annuelle. C'est une plateforme de choix pour les maires qui souhaitent présenter et partager la vision de leur ville et les politiques et actions locales avec leurs homologues, les délégués de la ville et les autres parties prenantes. Il est fortement encouragé que les maires, les adjoints/vice-maires des villes nouvellement désignées participent à cet événement dédié à enrichir leur expérience et approfondir leur compréhension du réseau pendant la Conférence annuelle. De plus amples informations sur les deux événements susmentionnés seront fournies aux villes membres en temps utiles.

De plus amples informations sur les deux événements susmentionnés seront fournies aux villes membres en temps utiles.

- Outre ces événements annuels du Réseau, les sous-réseaux et les villes membres réalisent également divers événements et projets guidés par la vision et les objectifs du Réseau. Les informations sur ces événements sont partagées par le Secrétariat par le biais de courriels, d'actualités et d'appels à candidature/projets/contributions publiés sur le site web du RVCU.

Parallèlement, le Secrétariat de l'UNESCO offre régulièrement aux villes membres la possibilité de participer à des événements et activités internationaux majeurs organisés par l'UNESCO ou d'autres partenaires sur divers sujets liés aux villes et au développement urbain.

## CONTACT

Adresse : Réseau des villes créatives de l'UNESCO (RVCU)

Unité de communication, villes et événements

Secteur de la Culture, UNESCO

7, place de Fontenoy

75352 Paris 07 SP France

E-mail : [creativecities@unesco.org](mailto:creativecities@unesco.org)

Site internet : [fr.unesco.org/creative-cities](http://fr.unesco.org/creative-cities)

